

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 14 décembre 2021.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 14 décembre 2021 à 15 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M ^{me}	Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Richard Foster	Forestville
M.	Donald Perron	Longue-Rive
M.	Richard Therrien	Tadoussac
M.	Jean-Maurice Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Sont absentes :

M ^{me}	Nathalie Ross	Les Bergeronnes
M ^{me}	Claire Savard	Colombier

Assistent également à cette séance :

M.	Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et greffier-trésorier adjoint
M ^{me}	Marylise Bouchard	Agente aux communications
M ^{me}	Claudine Dufour	Adjointe administrative
M.	Paul Langlois	Directeur général et greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Aménagement du territoire :
 - 3.1. Approbation du règlement 21-500 de la Municipalité des Escoumins;
 - 3.2. Approbation du règlement 2021-299 de la Ville de Forestville;
4. Service de développement économique - adoption de projets :
 - 4.1. Fonds de soutien au développement des communautés (FDCS);
 - 4.2. Politique de soutien aux entreprises (PSE);
 - 4.2.1. Société de développement de Sacré-Cœur - Bâtissons notre avenir;
 - 4.2.2. Municipalité de Portneuf-sur-Mer - Expertise au quai municipal : Services professionnels en génie maritime;
 - 4.2.3. Serge Pelchat - Aquaculture Indigène expansion;
 - 4.2.4. Corporation BEST Golf de Tadoussac - système d'irrigation;

- 4.3. Fonds local d'investissement/Fonds local de solidarité (FLI/FLS);
 - 4.3.1. Pierre Villeneuve - Pierre Villeneuve enr. (Cantine);
5. Service technique et de l'environnement :
 - 5.1. Problème de contrôle de l'herbe à poux;
 - 5.2. Projet de nettoyage de dépotoirs clandestins;
6. Ressources humaines :
 - 6.1. Autorisation de lancer une offre d'emploi pour pourvoir un poste de conseiller en développement touristique;
 - 6.2. Renouvellement de la Convention collective des employés syndiqués de la MRC;
7. Affaires nouvelles;
8. Période de questions;
9. Fermeture de la séance.

Ouverture de la séance

Madame Micheline Anctil, préfet de comté, constatant que le quorum est atteint et que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dûment signifié aux membres absents tel que requis par les dispositions du *Code municipal du Québec*, déclare la séance ouverte. Les journalistes du territoire assistent à la séance par visioconférence.

RÉSOLUTION 2021-12-359

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est dûment proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que transmis avec l'avis de convocation et présenté ci-avant, aucune modification ou ajout à l'ordre du jour ne pouvant être apportés compte tenu que tous les membres du conseil ne sont pas présents.

RÉSOLUTION 2021-12-360

Approbation du règlement 21-500 de la Municipalité des Escoumins

ATTENDU QUE la Municipalité des Escoumins a adopté le Règlement 21-500 modifiant son *Règlement de zonage n° 240* et son *Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction n° 239* et ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le Service de l'aménagement du territoire de la MRC, ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve le Règlement 21-500 tel qu'adopté par le conseil de la Municipalité des Escoumins lors d'une séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021;

QUE le conseil autorise le greffier-trésorier de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 2021-12-361

Approbation du règlement 2021-299 de la Ville de Forestville

ATTENDU QUE la Ville de Forestville a adopté le Règlement 2021-299 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QU'après étude des documents par le Service de l'aménagement du territoire de la MRC, ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve le Règlement 2021-299 tel qu'adopté par le conseil de la Ville de Forestville lors d'une séance extraordinaire tenue le 13 août 2021;

QUE le conseil autorise le greffier-trésorier de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 2021-12-362

Politique de soutien aux entreprises (PSE) - Société de développement de Sacré-Cœur - Bâtissons notre avenir

CONSIDÉRANT QUE La Société de développement de Sacré-Cœur a déposé le projet intitulé *Bâtissons notre avenir* dans le cadre de la *Politique de soutien aux entreprises* (PSE);

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les critères d'admissibilité de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'investissement a analysé le projet et qu'il recommande l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité d'investissement, accepte d'accorder une aide financière au projet ci-dessous dans le cadre de la PSE :

Dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2021-065	Société de développement de Sacré-Cœur	Bâtissons notre avenir	10 000 \$

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel au respect des conditions suivantes :

1. À l'obtention d'une preuve de mise de fonds;
2. À l'obtention d'une preuve de financement de tous les partenaires financiers;

QUE le conseil autorise la préfet et le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2021-12-363

***Politique de soutien aux entreprises (PSE) -
Municipalité de Portneuf-sur-Mer - Expertise au quai municipal :
Services professionnels en génie maritime***

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer a déposé un projet dans le cadre de la *Politique de soutien aux entreprises (PSE)* visant à recourir à des services professionnels en génie maritime pour la réalisation d'une expertise sur l'état du quai municipal;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les critères d'admissibilité de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'investissement a analysé le projet et qu'il recommande l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité d'investissement, accepte d'accorder une aide financière au projet ci-dessous dans le cadre de la PSE :

Dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2021-064	Municipalité de Portneuf-sur-Mer	Expertise au quai municipal : Services professionnels en génie maritime	10 000 \$

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel au respect de la condition suivante :

1. À l'obtention d'une preuve de mise de fonds;

QUE le conseil autorise la préfet et le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2021-12-364

***Politique de soutien aux entreprises (PSE) - Serge Pelchat -
Aquaculture Indigène - expansion***

CONSIDÉRANT QUE le promoteur Serge Pelchat a déposé un projet dans le cadre de la *Politique de soutien aux entreprises (PSE)* pour l'expansion d'Aquaculture Indigène;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les critères d'admissibilité de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'investissement a analysé le projet et qu'il recommande l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité d'investissement, accepte d'accorder une aide financière au projet ci-dessous dans le cadre de la PSE :

Dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2021-009	Serge Pelchat	Aquaculture Indigène - expansion	16 000 \$

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel au respect des conditions suivantes :

1. À l'obtention d'une preuve de mise de fonds;
2. À l'obtention d'une preuve de financement de tous les partenaires financiers;

QUE le conseil autorise la préfet et le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2021-12-365

***Politique de soutien aux entreprises (PSE) -
Corporation BEST Golf de Tadoussac - système d'irrigation***

CONSIDÉRANT QUE la Corporation BEST Golf de Tadoussac a déposé un projet dans le cadre de la *Politique de soutien aux entreprises (PSE)* pour l'achat d'un système d'irrigation;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les critères d'admissibilité de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'investissement a analysé le projet et qu'il recommande l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité d'investissement, accepte d'accorder une aide financière au projet ci-dessous dans le cadre de la PSE :

Dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2021-061	Corporation BEST Golf de Tadoussac	Achat d'un système d'irrigation	20 000 \$

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel au respect des conditions suivantes :

1. À l'obtention de la preuve de mise de fonds;
2. À l'obtention d'une preuve de financement de tous les partenaires financiers;

QUE le conseil autorise la préfet et le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2021-12-366

**Fonds local d'investissement/Fonds local de solidarité (FLI/FLS) -
Pierre Villeneuve - Pierre Villeneuve enr. (Cantine)**

CONSIDÉRANT QUE le promoteur Pierre Villeneuve a déposé un projet dans le cadre du *Fonds local d'investissement/Fonds local de solidarité (FLI/FLS)* pour l'opération d'une structure mobile de restauration de type *foodtruck*;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les critères d'admissibilité de ces fonds;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'investissement a analysé le projet et qu'il recommande l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité d'investissement, accepte d'accorder une aide financière au projet suivant dans le cadre du FLI/FLS :

Dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2021-058	Pierre Villeneuve	Pierre Villeneuve enr. (Cantine)	35 000 \$

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel au respect des conditions suivantes :

1. À l'obtention d'une garantie immobilière de premier rang sur le *foodtruck*;
2. À l'obtention d'une preuve de mise de fonds;
3. À l'obtention d'une preuve de financement de tous les partenaires financiers;

QUE le conseil autorise la préfet et le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2021-12-367

**Programme de soutien financier du SQRPA - demande
d'aide financière pour le contrôle de l'herbe à poux**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec a mis sur pied un programme de soutien financier pour les organismes municipaux qui désirent mettre sur pied des programmes de contrôle de l'herbe à poux sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'herbe à poux est maintenant présente sur la Côte-Nord et que la Direction de la santé publique nous demande d'en faire une priorité d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord et les huit municipalités membres souhaitent déposer une demande d'aide financière sur une base collective afin de déployer un projet de contrôle de cette plante envahissante;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Therrien, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise le dépôt d'une demande d'aide financière sur une base collective dans le cadre du programme

de la Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes (SQRPA) du ministère de la Santé et des services sociaux du Québec;

QUE Madame Marie-Michèle Couture, directrice du Service technique et de l'environnement de la MRC, agisse à titre de responsable du projet pour la MRC et que les travaux soient réalisés collectivement sous la coordination de la MRC;

QUE le conseil autorise Monsieur Paul Langlois, directeur général, à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs à ce dossier.

RÉSOLUTION 2021-12-368

Projet de nettoyage des dépotoirs clandestins - appui au CRECN et participation au projet

CONSIDÉRANT QUE la présence de dépotoirs clandestins est un problème connu sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord (CRECN) a élaboré un projet en collaboration avec la MRC, qui répond aux besoins spécifiques de notre région et qui correspond à nos capacités et expertises dans le domaine;

CONSIDÉRANT QUE le CRECN est le meilleur organisme régional pour porter le projet, coordonner les actions et agir à titre de promoteur auprès du programme de financement communautaire ÉcoAction, chapeauté par Environnement Canada;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a déjà prévu les ressources humaines et financières à son budget 2022 et que celui-ci a été entériné par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la demande déposée par le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord afin de lancer le projet de nettoyage des dépotoirs clandestins sur le territoire de la MRC;

QU'il accepte de collaborer avec le CRECN dans l'exécution du projet.

RÉSOLUTION 2021-12-369

Autorisation de lancer une offre d'emploi pour pourvoir un poste de conseiller en développement touristique

CONSIDÉRANT QUE la personne occupant le poste de conseiller en développement touristique a postulé le poste de directeur du Service de développement économique et qu'elle a obtenu le poste (résolution 2021-11-341);

CONSIDÉRANT QUE la MRC se doit de combler le poste de conseiller en développement touristique;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil mandate le directeur général à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de pourvoir le poste de conseiller en développement touristique et accepte tous les frais liés à ce mandat.

RÉSOLUTION 2021-12-370

***Renouvellement de la Convention collective des employés
syndiqués de la MRC - acceptation***

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a formé un comité responsable de la négociation du renouvellement de la convention collective de ses employés syndiqués, accompagné d'un conseiller en ressources humaines;

ATTENDU QUE les deux parties en sont venues à une entente pour un contrat de travail d'une durée de cinq ans;

ATTENDU QUE le comité et le conseiller en ressources humaines dans ce dossier sont d'opinion qu'il s'agit d'un règlement gagnant/gagnant, et qu'ils recommandent son acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte la recommandation du comité responsable de la négociation et approuve les termes de l'entente avec les employés syndiqués de la MRC dans le cadre du renouvellement de la convention collective;

QUE les ajustements salariaux soient applicables dès le 1^{er} janvier 2022;

QUE le conseil autorise la préfet et le directeur général de la MRC à signer, pour et en son nom, la convention collective couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Période de questions

Madame la Préfet, assistée du directeur général, répond aux questions qui lui sont adressées par les journalistes.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Paul Langlois, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 14 décembre 2021.

Paul Langlois
Directeur général et greffier-trésorier

RÉSOLUTION 2021-12-371

Fermeture de la séance

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 15 h 25.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES
RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet de comté

Paul Langlois
Directeur général et
greffier-trésorier